





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-241**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167166-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : AFFAIRES EUROPEENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : S.Dijon

Madame Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Reine MERGER

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : AFFAIRES EUROPEENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose chaque année de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, sont particulièrement actives et contribuent à la promotion de l'idée européenne. Au titre de l'année 2015, je vous propose donc d'encourager les structures suivantes.

Association des Piémontais du Pays d'Aix et leurs amis

L'objet de cette association est de faire connaître et transmettre les traditions et la culture du Piémont. De ce fait, elle organise le déplacement d'un groupe musical du Piémont, Trio Capinera, pour animer le forum associatif qui se tient le 9 mai aux Allées Provençales à l'occasion de la fête de l'Europe. Le groupe participe notamment à l'inauguration de la fête de l'Europe et y joue les hymnes français, européen et letton, la Lettonie présidant actuellement l'Union européenne.

Association La Noria

L'objet de cette association est de faire connaître la langue et le monde hispanique et d'établir des liens avec les pays de langue espagnole et des échanges avec l'Espagne. Elle entretient notamment des liens privilégiés avec des associations culturelles de la Ville de Grenade, jumelée avec Aix-en-Provence. Suite à une première expérience en 2014, elle organise en 2015 un échange entre une chorale de Grenade, le Coro de Puerta de Elvira et la chorale de l'association de la Noria, CantaNoria. Les grenadins se déplacent à Aix à l'occasion de la fête de l'Europe et participent à l'animation du forum associatif le 9 mai. Les aixois se déplacent à Grenade en octobre 2015.

N° Tiers	Libellé Association	Subvention 2013	Subvention 2014	Subvention proposée année 2015	Convention / Avenant
64897	Association des Piémontais du Pays d'Aix et leurs amis	1000 €	800 €	900 €	
60793	La Noria	9000 €	4000 €	800 €	-

Ces propositions ont été validées en date du 12 mai 2015

A cet effet, je vous demande, me chers Collègues de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution, au titre des Affaires Européennes, pour l'année 2015, d'une subvention exceptionnelle de 900 € à l'association des piémontais du Pays d'Aix et leurs amis pour sa participation à la fête de l'Europe et l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association La Noria, pour son projet d'échange de chorale avec la Ville de Grenade.
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, sur la ligne 1861 imputation 048-6748-920, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2015-241 - AFFAIRES EUROPEENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES

-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)